



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

68-2021--DISREN Demande de crédit de CHF 84'803 pour la seconde phase du réseau agroécologique Nyon Région

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad-hoc est composée de Mesdames Amélie Cherbuin (Coppet), Florence Ursenbacher (Luins), Gabrielle Genoud (Borex) et Messieurs Alain Barraud (Chavannes-de-Bogis) et Martial Besson (Vinsel). Elle s'est réunie le 12 mai 2021 en visioconférence afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Mme Elvira Rölli, membre du Comité de direction, et de Mme Aurélie Stamm, déléguée à l'environnement, qu'elle remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à nos questions.

Préambule

Sept réseaux écologiques ont été constitués dans le district : Eco Terre Sainte, La Frontière, Nyon région, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte. Eco-Terre Sainte a été le premier réseau soutenu conjointement avec Frontière, via les Préavis 24-2012, 19-2017-DISREN et 20-2017-DISREN.

Le but de ces réseaux est de regrouper une majorité d'agriculteurs qui s'engagent à maintenir et promouvoir la biodiversité par différents moyens, par exemple la plantation d'arbres d'essences différentes ou de haies. En contrepartie, ces agriculteurs sont soutenus par la Confédération, le Canton, les Communes et la Région. Des objectifs qualitatifs et quantitatifs minimaux sont fixés par la Confédération pour maintenir son soutien à ces réseaux. Les mesures sont choisies de concert avec les agriculteurs en fonction de la spécificité de leur terrain.

Le périmètre proposé touche tout ou partie des territoires de 9 communes du district de Nyon, à savoir Crans, Arnex-sur-Nyon, Eysins, Signy-Avenex, Nyon, Prangins, Coinsins, Duillier et Gland.

Objectifs Réseau Nyon Région

La première phase du réseau agroécologique Nyon Région dont l'objectif était de gagner de la surface en biodiversité, a permis de consacrer le 14,36% des surfaces agricoles utiles (SAU) en surface de promotion de la biodiversité (SPB), dont 5,6% sont de qualités, soit répondant à un certain nombre de critères édictés par l'ordonnance des paiements directs (OPD).

L'extension quantitative

L'atteinte de l'objectif de la première phase s'est faite principalement par des surfaces en prairies extensives, de pâturages extensifs, dans les vignes et par le développement de bosquets

L'extension qualitative

Pour la deuxième phase, prévue pour la période de 2019-2026, la quantité fixée à 12% étant déjà atteint, l'objectif vise la qualité des 50% atteints lors de la première phase.

Les parcelles concernées sont enregistrées auprès du canton. La vérification de l'atteinte de ces objectifs sont effectués par contrôles d'inspecteurs officiels. Ces derniers passent pour vérifier le respect des mesures prévues. Si les objectifs ne sont pas atteints, les paiements directs pourraient être réduits.

Financement

Les réseaux ne suivent pas tous le périmètre des communes. Certaines d'entre-elles ont plusieurs réseaux sur le territoire. Par conséquent la répartition se fait en fonction de la surface mais de manière à ne pas dépasser le facteur 1.

Le budget du projet se monte à CHF 1'442'600.- La part des communes territoriales se monte à CHF 329'261.- et la part de Région de Nyon est d'un montant de CHF 84'803.- soit le 20,5% de la part régionale, sous déduction des fonds tiers.

Dans ce montant est inclus les 2% du coût d'accompagnement des projets DISREN en faveur de la Région de Nyon.

La Commune de Prangins a accepté sa part de financement et a signé une convention dans ce sens. Pour la Commune de Crans, la démarche est en cours. Le 90% de la surface agricole de Crans étant incluse dans le projet, une partie a déjà été financée en direct.

Le projet ayant déjà démarré la seconde phase en 2019, le montant sera dès lors divisé en 6 au lieu de 8 années. Les communes ayant déjà participé pour ces deux années, les montants avancés seront déduits du total.

Conclusion

La Commission ad hoc est favorable à cette demande de soutien financier pour la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau écologique Nyon Région. Ce projet est la suite logique du processus engagé en 2014.

Comme pour le réseau Cœur de la Côte, nous ne pouvons que soutenir cette demande qui favorise l'habitat naturel de nombreuses espèces sauvages faunistiques et floristiques caractéristiques de la région en facilitant leurs déplacements et leur dispersion, mais aussi en multipliant les refuges et zones de nourrissage qui leur sont indispensables

Compte tenu de ce qui précède, la Commission ad hoc vous prie, à l'unanimité, d'accepter le préavis 68-2021-DISREN et de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 68-2021-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 84'803.-
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 84'803.- en faveur du réseau agroécologique Nyon Région,
- d'imputer le montant total de CHF 84'803.- sur le fonds DISREN II,
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 20,5% de la part régionale.

Coppet, le 25 mai 2021

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Amélie Cherbuin, rapporteur	Signature
Coppet	
Florence Ursenbacher	Signature
Luins	
Gabrielle Genoud	Signature
Borex	
Alain Barraud	Signature
Chavannes-de-Bogis	
Martial Besson	Signature
Vinzel	